



VERSAILLES

CPE

**Stage syndical.
"La vie scolaire au quotidien"**

La circulaire de missions des CPE a été publiée le 27 août 2015. Nous espérons tous qu'elle régule enfin les relations professionnelles que nous entretenons avec nos supérieurs hiérarchiques et qu'elle les emmène à être respectueux de nos missions, de nos droits et de nos statuts.

L'année scolaire dernière a été celle d'attaques sans précédent contre notre métier et la conception que nous en avons.

Le stage syndical que nous vous proposons a l'objectif de vous donner des outils pour, au quotidien, défendre notre profession et vous permettre d'être réellement concepteur de votre métier. Il en va de même pour l'ensemble des personnels de Vie Scolaire (AED, CUI....) dans la défense de leurs statuts.

Nous évoquerons la circulaire de missions, les statuts, les droits et les carrières de chaque personnel de vie scolaire le temps de la matinée.

Nous rencontrerons un chef d'établissement l'après-midi pour un échange et une meilleure connaissance des attentes, pratiques, responsabilités et obligations de chacun.

Le secteur CPE du SNES est à votre écoute tout au long de l'année pour vous accompagner, vous conseiller et vous soutenir.

Il nous a donc semblé important d'organiser un stage autour des difficultés que nous rencontrons au quotidien pour faire respecter nos droits.

Ce stage s'adresse à tous ceux et celles d'entre vous que cette problématique questionne (que vous ayez adhéré au SNES ou pas).

**Il aura lieu Jeudi 18 février 2016
de 9h30 à 16h30.**

**à la section académique du SNES
3 Rue de Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL**

Ce stage est accessible dans le cadre du droit à la formation syndicale de tout fonctionnaire, à condition de déposer une lettre manuscrite au chef d'établissement au moins un mois avant la date du stage, soit **avant le 18 janvier 2016**. Voir Modèle ci-après.

STAGE SYNDICAL C.P.E. - LA VIE SCOLAIRE AU QUOTIDIEN

Jeudi 16 février 2016

Cher(e) collègue,

Nous t'invitons à participer à un stage syndical :

Le Jeudi 18 février 2015 de 9h30 à 16h30

à la section académique du SNES

3 Rue de Gouyon du Verger

94112 ARCUEIL

Ce stage est ouvert à tous les CPE syndiqués et non syndiqués. Nous espérons vivement vous rencontrer ou vous revoir à cette occasion.

Attention : pensez à déposer votre demande avant le 16 janvier 2016. Afin que nous puissions évaluer le nombre de participants confirmez nous votre inscription à l'adresse cpe@versailles.snes.edu

LES STAGES SYNDICAUX : UN DROIT POUR TOUS

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

A ADAPTER EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

(A reproduire et à déposer au plus tard le 18/01/2016)

NOM Prénom

à

Grade et Fonction

Monsieur le Recteur

Établissement

S/c de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

de la loi n° 84/16 du 11.01.1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires

de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non titulaires de l'État

pour la formation syndicale et du décret n° 84-474 du 15.06.1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 16 janvier 2016 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la section académique du SNES 3 Rue de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL

Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.02.93).

A.....Le.....

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement, cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références correspondant à votre situation (titulaires 84-16, Non titulaires 82-997)